

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD
COMMUNE DE PIANOTTOLI-CALDARELLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 29 mai, à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 mai, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Paul QUILICHINI.

<p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 12</p> <p>Votants : 15</p>	<p>Etaient présents : ANTONETTI Jean-Pierre, BAGGIONI Lionnel, BARTOLI Catherine, CASTELLANI Jacqueline, CHIESI Jean-Luc, GIUDICELLI Paul, GIUSEPPI Eugénie, LOTTIN Elodie, MANICCIA Christophe, QUILICHINI Paul, SAMPIERI Jean-Pierre, WIRTZ Sylvie</p> <p>Etaient absents :</p> <p>Etaient représentés : CESARI Jacques, LESAGE Anne-Lise, QUILICHINI Céline</p> <p>Secrétaire de séance : GIUSEPPI Eugénie</p> <p>Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.</p>
--	--

Objet : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Le Maire rapporte au Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des membres de la CAO ;

Considérant que, pour les communes de moins de 3 500 habitants, la CAO est composée du Maire, président de droit, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants élus parmi les membres du Conseil Municipal ;

Considérant que les membres de la commission sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Vu la liste de candidats présentée :

Membres titulaires :

- Mme Céline QUILICHINI
- M. Jean-Pierre SAMPIERI
- M. Christophe MANICCIA

Membres suppléants :

- Mme Jacqueline CASTELLANI
- M. Jean-Luc CHIESI
- Mme Sylvie WIRTZ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De procéder à l'élection des membres de la CAO selon les modalités exposées ci-dessus.

ARTICLE 2 : Sont élus membres de la CAO :


Membres titulaires :

- Mme Céline QUILICHINI
- M. Jean-Pierre SAMPIERI
- M. Christophe MANICCIA

Membres suppléants :

- Mme Jacqueline CASTELLANI
- M. Jean-Luc CHIESI
- Mme Sylvie WIRTZ

Voix POUR	15
Voix CONTRE	
ABSTENTION	
NON-PARTICIPATION	

Affichée et transmise en Préfecture le : 01/06/2026	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 29 mai 2026, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 01/06/2026 Le Maire Paul QUILICHINI 
---	---